

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :

- Appliquer les dernières réformes juridiques dans son activité

OBJECTIF(S) DE L'ACTION DE FORMATION

Mettre à jour les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de son mandat dans le cadre de la loi Hoguet.

Identifier et intégrer les évolutions de la législation pour réaliser les adaptations nécessaires en termes de gestion, de documents contractuels et de pratiques professionnelles de l'agence.

PUBLIC

Tout possesseur de carte professionnelle et tout collaborateur en charge des transactions vente et location.

PRÉREQUIS

Personne majeure et francophone.

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Prise en compte des attentes et des besoins identifiés préalablement à l'action de formation.

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de partages d'expériences.

LIEU DE FORMATION

CCI Campus Moselle – 5, rue Jean-Antoine CHAPTAL 57070 METZ

Cette formation est possible en présentiel ou en distanciel grâce à une connexion avec votre ordinateur ou votre smartphone.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription via notre bulletin d'inscription : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session

Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

CONTACTS

Téléphone : 03 87 39 46 66

Mail : formationcontinue@moselle.cci.fr

Web : www.cciformation.org

ACCESSIBILITE



Tous nos sites répondent aux conditions d'accessibilité et sont desservis par les réseaux de transport urbain.

Le centre mobilisera les moyens adaptés au handicap avec les structures existantes.

PROGRAMME

Les principales adaptations nécessaires dans l'exercice des professions de la loi Hoguet :

- Sous l'influence de l'organisation nouvelle de la profession, CNGTI, CCI Territoriales
- Sous l'influence de la DGCCRF
- Sous l'influence de la jurisprudence.
- Sous l'influence de la réforme du code civil

Les responsabilités mises en jeu et limites :

- Civile / pénale / contractuelle / délictuelle
- Obligation de moyen/obligation de résultat
- En tant que rédacteur
- Dans l'intermédiation
- Dans la gestion
- Dans les devoirs d'information et de conseil

Les réformes en cours

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Document d'évaluation de satisfaction, test des acquis, attestation de présence, attestation de fin de formation individualisée.

Evaluation des acquis en cours de formation par des outils adaptés et communiqués en début de l'action de formation (exemples : quizz, exercices pratiques, ...)

DATES Site de Metz (autre sur demande)

20 janvier 2023

17 mai 2023

4 septembre 2023

6 novembre 2023

DISPOSITIONS PRATIQUES

Effectif maximum : **8 participants**

POUR ALLER PLUS LOIN

Ventes et locations – Nouvelles normes.

Le code de déontologie.